

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2018-2019



REGLEMENT SPECIFIQUE situations exceptionnelles « retards/erreurs et oublis d'inscription »

Retards à la sortie de classe et/ou erreurs/oublis d'inscription :

A l'heure de la fin de classe, les élèves non-inscrits aux services périscolaires sont remis aux parents pour les maternelles, et accompagnés à la porte d'entrée de l'école pour les primaires. En cas de retard exceptionnel, les familles doivent prévenir l'école.

Durant les 10 minutes qui suivent la sortie de la classe, tout enfant, non pris en charge par un parent ou responsable autorisé, est placé auprès de son professeur, le temps pour le directeur de l'ALP de procéder aux vérifications suivantes :

- Vérification de l'existence d'un dossier périscolaire complet pour l'enfant, pour l'année en cours
- Vérification de l'existence de la présente autorisation dûment signée et remplie.
- Vérification des réservations pour le créneau horaire en cours
- La directrice de l'école vérifiera si l'enfant (d'élémentaire) est autorisé à rentrer seul après l'école
- Le directeur de l'ALP vérifiera si l'enfant (d'élémentaire) et autorisé à rentrer seul après l'ALP

Apres vérifications ès précitées, l'enfant sera remis au Directeur de l'ALP qui l'accueillera exceptionnellement dans le respect de ses capacités d'accueil et des taux d'encadrement.

Cette disposition est mise en œuvre afin de préserver la sécurité physique et morale de l'enfant, elle ne doit pas être entendue comme un nouveau service.

Si un enfant est remis au Directeur de l'ALP ou son Adjoint en raison d'un retard ou d'un oubli/erreur d'inscription par les familles (par exemple case de réservation non cochée) les modalités suivantes seront appliquées :

- 1ère fois : le Directeur informera la famille oralement et/ou par mail
- 2ème fois : une pénalité de 5 € sera appliquée d'office sur le compte de la famille en sus du coût du service auquel aura participé l'enfant
- 3^{ème} fois : une pénalité de 10 € sera appliquée d'office sur le compte de la famille en sus du coût du service auguel aura participé l'enfant
- A partir de la 4ème fois : l'enfant sera une dernière fois accueilli par le Directeur, une pénalité de 10€ sera appliquée en sus du service et l'enfant se verra exclu pour une semaine de la possibilité d'utiliser les services périscolaires ; la famille devra prendre ses dispositions pour récupérer son ou ses enfants aux heures de sortie des classes.

Ces dispositions concernent les cas de retards, oublis ou erreurs d'inscription ponctuels imputables aux familles, qui génèrent des situations difficiles tant pour l'enfant que pour les professeurs et les animateurs et qui doivent rester très exceptionnelles.

Attention : en cas d'impossibilité d'accueillir l'enfant à l'ALP si la capacité d'accueil et les taux d'encadrement ne le permettent pas, le parent reste responsable de son enfant et doit venir le chercher dans les meilleurs délais.

Pour mémoire toutes les familles peuvent vérifier à tout instant les inscriptions et réservations qu'elles ont effectuées par internet via le portail « ICAP » ; sur simple demande préalable d'identifiants de connexion auprès des services périscolaires. Le portail « ICAP » est accessible à partir du site internet de la commune www.valros.fr .



SIGNATURES DES PARENTS

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2018-2019



A joindre au dossier d'inscription aux services périscolaires

AUTORISATION SPECIFIQUE situations exceptionnelles « retards/erreurs et oublis d'inscription »

Je soussigné Mme :	;
Je soussigné M(Noms / prénoms des parents ou représentants légaux)	;
Atteste avoir pris connaissance du règlement spécifique relatif aux situation	s exceptionnelles
pour retard/erreurs et oublis de réservation.	
J'autorise expressément le Directeur ou Directeur Adjoint de l'ALP à prendre	e en charge mon
(mes) enfant(s)	
Nom et prénoms :	
Nom et prénoms :	
Nom et prénoms :	
Dans les cas de retards, oublis ou erreurs d'inscription ponctuels qui me ser	aient imputables.
Mention manuscrite « lu et approuvé » :	ENRIE DE LA
A Valros, le	*
	- dult